



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 15 décembre 2025

Présidence : Mme Cindy Joliat Paillard
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Stéphane Cornuz, M. Grégoire Pomey
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 12 novembre 2025 pour le

lundi 15 décembre 2025 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2025
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

**Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux
suivants**

6. Motion Patrice Bez et consorts « Projet d'étude pour la fusion des communes Bullet-Ste- Croix pour une grande commune du Balcon du Jura »
7. No. 25-14 Réponse au postulat de M. Steve Benoit « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »
8. No 25-15 Réponse à la motion de M. Lionel Pesenti demandant la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier.
9. No 25-16 Vente des actions de la Société Immobilière Manufacture Reuge SA
10. No 25-17 Crédit de construction pour la nouvelle station d'épuration intercommunale de la Villette
11. No 25-18 Crédits complémentaires 2025
12. Budget de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2026
13. Interpellations, propositions, questions

Madame la Présidente

Citation

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite la bienvenue à notre dernier Conseil pour l'année 2025.

Avant d'ouvrir notre séance, permettez-moi, au nom de tout le Conseil communal, d'avoir une pensée émue pour Jean-Claude Piguët, journaliste engagé, député pendant 21 ans et conseiller communal malheureusement décédé alors qu'il était encore en fonction. Il a été pendant des décennies la plume et la voix de Sainte-Croix.

Comme vous le savez, cette fin d'année a également été marquée par le décès brutal de Paulet Simon, ancien Président du Conseil. Les circonstances de son départ ont bien sur chamboulé toute sa famille mais aussi tout un village.

Enfin, et bien que ce dernier décès dramatique ne concerne pas vraiment la scène politique. Je ne peux m'empêcher d'avoir également une pensée pour la famille du petit Liam parti trop tôt et pour son grand-papa qui a partagé les bancs en tant que conseiller communal. Il n'y a pas de mot pour exprimer une telle douleur.

Ces pertes nous rappellent à quel point notre vie, notre famille, nos amis son précieux.

Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence en leur mémoire. Merci.

Cette séance comporte de nombreux objets. Je vous invite à mener nos travaux dans un esprit de respect, de transparence et d'écoute mutuelle.

Nous arrivons ici avec notre fatigue, nos urgences, parfois nos agacements.

Mais ce soir, comme à chaque fois, nous partageons une même responsabilité : celle de servir notre commune, être à l'écoute et agir de façon constructive.

Je vous rappelle que la séance est **filmée et enregistrée**.

Lors de vos prises de parole, je vous remercie de :

- vous présenter,
- parler en face du micro,
- et d'adapter si besoin la hauteur ou l'orientation du micro, afin que vos interventions soient bien compréhensibles par toutes et tous.

Je vais maintenant passer la parole à notre secrétaire pour procéder à l'appel.

Vous voudrez bien :

- répondre par « **présent** » à l'appel de votre nom,
- puis **confirmer votre présence** par l'activation de la zapette,
- et si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran, **merci de le signaler immédiatement**.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Yvan Pahud, Mesdames les Municipales Rachel Gueissaz et Nathalie Jaccard et MM. les Municipaux Sylvain Fasola (a annoncé une arrivée à 21h) et Lionel-Numa Pesenti.

48 Conseillères et Conseillers sont présent-e-s, 6 sont excusé-e-s.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Messieurs les Conseillers, Ali Karaca, Marcel Cloux, Eric Jutzet Bassi

Pour le PLR-VL : Messieurs les Conseillers Dionisio Baptista et Thierry Magnin.

Pour l'UDC-Ind : Monsieur Sébastien Pavid

Madame la Présidente

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis.

Fin de citation

Madame la Présidente soumet au vote par zapette la proposition de modification de l'ordre du jour avec l'ajout de 3 motions aux points 6,7 et 8.

Madame la Présidente soumet au vote la modification de l'ordre du jour à main levée, celle-ci est acceptée à l'unanimité. La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour. Le bureau a reçu plusieurs motions que nous vous proposons d'ajouter dans l'ordre de réception.

Le nouvel ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2025
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Motion de M. Patrice Bez « Projet d'étude pour la fusion des communes Bulle/Sainte-Croix pour une grande commune du Balcon du Jura »
7. Motion de M. Patrice Bez « Pour un plan communal de renforcement de la sécurité à Sainte-Croix »
8. Motion de Mme Zoé Vuilleumier « Subvention des transports publics pour les jeunes »

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants :

9. No 25-14 Réponse au postulat de M. Steve Benoit « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »
10. No 25-15 Réponse à la motion de M. Lionel-Numa Pesenti demandant la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier
11. No 25-16 Vente des actions de la SI Manufacture Reuge SA
12. No 25-17 Crédit de construction pour la nouvelle station d'épuration intercommunale de La Villette
13. No 25-18 Crédits complémentaires 2025
14. Budget 2026
15. Interpellations, propositions, questions

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, La Municipalité prend note de la modification de l'ordre du jour, par contre, il serait souhaitable que les motions viennent toujours après les crédits complémentaires et le Budget, sachant que, si les débats venaient à dépasser l'heure donnée, le but serait d'avoir un budget ce soir, sinon nous ne pourrions pas travailler dès le 1^{er} janvier. Cependant, le Conseil est libre de décider de l'ordre du jour.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt le débat et invite les conseillères et conseillers à accepter la modification d'ordre du jour à main levée, celle-ci est acceptée à l'unanimité. La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

2. Démission - Assermentation

Madame la Présidente

Citation

Le bureau a reçu les démissions de Messieurs Ali Karaca et Marcel Cloux en date du 11 décembre 2025.

Fin de citation

Madame la Présidente lit les lettres de démission de Messieurs Ali Karaca et Marcel Cloux.

Madame la Présidente demande au président du groupe PS/LV s'il a des conseillères/conseillers à présenter.

- Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber présente Mesdames Alyssa Flückiger, Marie-Pascale Schmid et Monsieur Laurent Vuilleumier pour lesquels les listes de parrainage ont été validées par le Greffe municipal.
- Madame la Présidente invite Mesdames Alyssa Flückiger, Marie-Pascale Schmid et Monsieur Laurent Vuilleumier à venir prêter serment. L'assemblée se lève et Mesdames Alyssa Flückiger, Marie-Pascale Schmid et Monsieur Laurent Vuilleumier prêtent serment et prennent place au sein du Conseil communal sous l'acclamation du Cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers passe dès lors de 48 à 50 membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2025

Madame la Présidente

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025. J'ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt le débat et demande le vote par zapette sur l'acceptation du procès-verbal du 6 octobre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 est accepté avec 49 oui.

4. Communications du bureau du Conseil

Madame la Présidente

Citation

Conformément à ce qui nous avait été demandé, nous avons adapté la fiche d'information des instruments parlementaires dont vous avez reçu copie.

À la suite des discussions relatives au contrat avec HStudio, il est confirmé que les tarifs pratiqués ainsi que la qualité des prestations sont conformes aux usages du marché. Le dispositif mis en place permet désormais d'accéder directement aux différents thèmes, sans devoir rechercher les passages correspondants.

HStudio est dès lors confirmé pour la poursuite des enregistrements audio et vidéo des séances du Conseil communal pour l'année 2026.

Le bureau souhaite ouvrir une réflexion, pour les années à venir, sur une éventuelle évolution de la procédure de désignation des commissaires. Il remercie les chefs de groupe pour la transmission des listes élaborées par eux-mêmes, jusqu'ici.

Toutefois, dans un souci de clarification des responsabilités et de bonne organisation des travaux, le bureau envisagerait un retour à la désignation des commissaires par ses soins, en s'appuyant sur des tableaux de préférences établis au sein des groupes selon les thématiques des préavis.

L'agenda annuel des commissions est communiqué à l'avance afin de permettre à chacun de s'organiser. Il est rappelé qu'une aide peut être fournie pour l'élaboration des rapports. Nous vous tiendrons informés dès que le bureau se sera mis d'accord.

S'agissant des rapports de commissions, le bureau envisageait de rappeler que le délai maximal de remise est de sept jours, voire plus court si possible, afin de permettre à la secrétaire du Conseil communal de les transmettre au Greffe pour distribution aux conseillers avant la séance. Toutefois, les derniers rapports ayant tous été remis dans les délais impartis, le bureau ne peut que vous en remercier et saluer cette bonne pratique.

Le bureau a reçu la visite du Préfet, qui a procédé au contrôle de différents points, notamment la tenue des procès-verbaux et des archives. Il s'est également assuré de la bonne collaboration au sein du Conseil communal ainsi qu'avec la Municipalité.

S'agissant des procédures de dépôt des listes de remplaçants au Conseil communal, le Greffe demande que les noms, coordonnées et autres indications soient soigneusement contrôlées avant le dépôt. À défaut, il lui revient d'apporter les corrections nécessaires.

Par ailleurs, il est rappelé que, pour l'avenir, une liste de parrains "agréés" devra être établie en début de législature, idéalement composée d'au moins dix personnes, et de préférence entre quinze et vingt. Seules les personnes figurant sur cette liste seront habilitées à parrainer de nouveaux conseillers.

La sortie du Conseil communal est agendée au 6 juin 2026. Le programme définitif vous sera communiqué dès que possible.

Il est prévu de vous faire (re)découvrir notre région à travers la balade industrielle, la découverte ou redécouverte de l'Atelier du Dr Wyss, puis de nous retrouver autour d'un repas dans un lieu quelque peu oublié.

Vous aurez la possibilité de vous inscrire à l'ensemble des activités ou de choisir celles qui correspondent le mieux à vos disponibilités et à vos centres d'intérêt. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver la date du 6 juin 2026.

Enfin, à l'issue de cette dernière séance du Conseil et afin de célébrer les fêtes de fin d'année, il est prévu de partager un moment convivial autour du verre de l'amitié au foyer.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée.

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

➤ M. Joël Munafo, pour 25 ans de service ; M. Alexandre Bourgeois, pour 20 ans de service ; M. Estéban Bepoix, pour 10 ans de service ; Mme Céline Fasola, pour 10 ans de service ; Mme Claire Wieland, pour 10 ans de service ; M. Grégoire Wyss, pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

La Municipalité a décidé d'engager :

➤ M. Vincent Demiéville, en qualité de responsable du tourisme à 100% avec un contrat de durée indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2026 ;

La Municipalité a décidé de nommer :

➤ Mme Maïa Silveiredo, en qualité d'adjointe à la bourse communale avec effet au 1^{er} janvier 2026 ;

La Municipalité a pris acte de l'arrêt des activités de :

➤ M. Darrell Schneider, apprenti employé d'exploitation AFP.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, aucun dossier de naturalisation n'a été traité.

3. Visite des nonagénaires

Le mercredi 7 janvier 2026, les 20 citoyennes et citoyens fêtant leur 90^{ème} anniversaire durant l'année 2026, recevront la visite d'une délégation municipale qui se chargera d'apporter les vœux, au nom des Autorités et de la population toute entière, ainsi que des fleurs et les cadeaux habituels. Il est à noter qu'une personne fêtera son 100^{ème} anniversaire en 2026. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 109 ans.

4. Illumination du sapin et Sainte-Croix Fête Noël

Il a été organisé le 27 novembre l'illumination du sapin de Noël à la place du Pont et une nocturne dans les commerces du village, en collaboration entre l'ADIS, la SIC et la Commune. Des classes ont chanté Noël pour le plus grand bonheur des personnes venues assister à la manifestation.

Sainte-Croix fête Noël a été organisé le samedi 13 décembre avec le marché organisé par la Société philatélique, puis des stands des sociétés locales ainsi que diverses animations dans les rues et au cinéma. Merci à la SIC et l'ADIS pour l'organisation de ces manifestations.

5. Repas de Noël des aînés

La Municipalité a organisé mercredi dernier 10 décembre, le repas de Noël des aînés à la salle communale. Plus de 150 personnes étaient présentes. Malheureusement, nous avons atteint le nombre maximum de participants et certaines personnes ont dû être refusées. Le concept sera revu l'année prochaine.

6. Subventions communales pour le développement durable 2026

Les subventions 2026 sont disponibles sur le site de la Commune : www.sainte-croix.ch/durabilite.

De nouveaux soutiens à la mobilité douce sont proposés : aides pour l'achat vélos traditionnels et d'occasion ou remplacement de batteries électriques. En transports publics, en plus des subventions habituelles, une aide supplémentaire est disponible pour les enfants de 6 à 16 ans et les bénéficiaires AVS/AI, couvrant un abonnement deux zones (L'Auberson – Bullet).

Concernant les travaux en lien avec l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, les subventions sont désormais alignées sur les programmes du Canton de Vaud et de Pronovo, en attendant la mise en application de la nouvelle Loi vaudoise sur l'énergie, afin d'assurer cohérence et continuité du soutien communal.

7. Elections communales

Conformément à l'arrêté de convocation du 22 août 2025 du Conseil d'Etat, le renouvellement des autorités communales se déroulera durant les scrutins suivants :

Dimanche 8 mars 2026

Election du Conseil communal, selon le système proportionnel

Election de la Municipalité (1^{er} tour), selon le système majoritaire à deux tours. Délai dépôt des dossiers de candidature : du 5 au 12 janvier 2026 à 12h00.

Dimanche 29 mars 2026

Election de la Municipalité (2^{ème} tour)

Délai dépôt des dossiers de candidature : mardi 10 mars 2026 au plus tard.

Dimanche 26 avril 2026

Election du/de la Syndic.que (1^{er} tour)

Délai dépôt des dossiers de candidature : mardi 7 avril 2026 au plus tard.

Dimanche 17 mai 2026

Election du/de la Syndic.que (2^{ème} tour)

Délai dépôt des dossiers de candidature : mardi 28 avril 2026 au plus tard.

Les Présidents des partis politiques ont reçu, par courriel du 25 novembre 2025, toutes les informations relatives au déroulement des élections communales (délais, affichage et stands politiques, dossiers de candidature, etc.). Le Greffe municipal se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire ainsi que pour le dépôt des dossiers de candidature.

De plus, une page dédiée aux élections communales 2026 a été créée sur le site internet communal : www.sainte-croix.ch/elections-communales-2026 (menu -> politique -> élections communales 2026).

8. Rénovation de la piscine publique des Replans et la création d'un parc d'activités 4 saisons

Le 13 novembre dernier, Mme Isabelle Moret, Cheffe du département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, est venue pour la pose de la 1^{ère} pierre sur le site de la piscine. Ce geste symbolise le départ de ce projet d'importance pour notre région.

9. Réponses aux questions du Conseil communal du 6 octobre 2025 Réponse à la question de M. Michaël Mollet concernant la pose d'un miroir au carrefour qui descend de l'église sur la rue Centrale

La pose d'un miroir sur le domaine public est soumise à autorisation auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La norme des professionnels de la route VSS 640 273 a « Conditions de visibilité dans les carrefours » précise au point 13.2, que les miroirs doivent être utilisés qu'en dernier recours et seulement à certaines conditions. Tenant compte de ce qui précède, la Municipalité va étudier les possibilités offertes et transmettre une réponse ultérieurement.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ?

Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ?

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs le Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je voudrais déjà remercier la Municipalité pour le point 9, pour le miroir à la rue centrale et je voudrais réellement vous inciter à faire une pose de ce miroir, parce que l'hiver, lorsque vous poussez la neige depuis le temple jusqu'en bas, il y a un gros tas de neige qui se pose au pieds de l'immeuble où il y avait la brocante à l'époque, ce qui incite les automobilistes à se déporter sur la gauche et ce qui engendre encore un peu plus de dangerosité au niveau du stop alors merci de bien vouloir appuyer ce miroir auprès de la DGMR. Merci beaucoup.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

Avant de passer à la motion et d'en demander la lecture à Monsieur Bez, j'aimerais vous dire que nous avons fait une analyse pour les 3 motions que nous avons reçues pour ce soir. Elles sont donc conformes pour le Bureau. Il est clair qu'il y a certaines imperfections dans certains documents, pour chacune d'entre elles, on constate que certains points financiers sont peut-être un peu faibles mais elles sont recevables, la procédure de contrôle a été faite et c'est pourquoi nous allons vous proposer, au cas où vous êtes d'accord, de les proposer directement à la Municipalité sans passer par une commission. Vous pourrez bien sûr vous exprimer au fur et à mesure mais c'est pour expliquer que nous avons traité les 3 motions avec la même rigueur et le même contrôle pour les points qui étaient impératifs. Il est vrai aussi que nous tenons compte du fait que les motions devraient intervenir avec un résultat dans les 6 mois et, vous n'êtes pas sans savoir qu'avec les élections communales de l'année prochaine, il pourrait être difficile pour les municipaux en place de rendre les préavis conformément à ce délai-là.

Je rappelle donc qu'il s'agit ici de prendre position sur la recevabilité de la Motion et non sur le fond. Nous voterons pour l'envoi de la Motion, comme je vous l'ai dit, directement à la Municipalité. En cas de vote négatif, nous voterons sur l'envoi à une commission d'étude de recevabilité. Je donne la parole à Monsieur le Conseiller Patrice Bez.

Fin de citation

6. Motion - Patrice Bez et soutenue par le groupe PLR – Projet d'Etude pour la fusion des communes Bullet-Ste- Croix pour une grande commune du Balcon du Jura »

À l'attention du Conseil communal de Sainte-Croix. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Projet d'étude de fusion des communes de Ste-Croix et Bullet : une opportunité pour notre avenir commun. Je souhaite aborder un sujet pour l'avenir de notre territoire : étudier la possibilité pour la fusion des communes de Sainte-Croix et Bullet. Cette démarche n'est pas seulement une question d'organisation administrative, elle représente une véritable opportunité pour renforcer notre dynamisme communal, notre cohésion et notre développement. Renforcer le sentiment d'appartenance et de solidarité en développant nos synergies : En travaillant ensemble, nous favoriserions un sentiment d'unité entre nos habitants, tout en respectant l'identité et les valeurs propres à chaque village. La fusion ne signifie pas effacer nos différences, mais plutôt créer une communauté plus forte et solidaire. Je constate avec plaisir que nos jeunes s'intègrent parfaitement dans nos jeunesse, que ce soit à Bullet ou à L'Auberson, ce qui était impensable, il y a encore quelques années. Tout en sachant, qu'un bullaton ne sera jamais un Q gelé. La fusion de Sainte-Croix et Bullet permettrait de renforcer la synergie entre nos deux communes, en unissant nos forces, nos compétences et nos ressources. Cette collaboration accrue favoriserait une gestion plus cohérente et efficace de nos projets communs, tout en valorisant nos atouts respectifs. En travaillant main dans la main, nous pourrions mieux répondre aux besoins de nos habitants, dynamiser notre territoire et créer des opportunités nouvelles pour notre avenir commun. La synergie est la clé pour bâtir une communauté plus forte, plus innovante et plus résiliente. Quelques exemples de points à étudier : 1/optimiser nos ressources et réduire les coûts : Etudier si en regroupant nos services administratifs et techniques nous pourrions réduire les coûts opérationnels et améliorer l'efficacité de notre gestion. 2/Renforcer notre attractivité touristique : Nos communes partagent déjà certains projets liés au tourisme. En fusionnant, nous pourrions donner une identité plus forte à notre région, le «Balcon du Jura» 3/Augmenter notre potentiel d'investissement : l'étude doit permettre de connaître si la fusion permettrait de présenter un projet communal plus cohérent et solide, facilitant l'accès à des financements cantonaux et fédéraux pour des projets d'infrastructure et de développement. 4/Une meilleure attractivité pour les fonds de péréquation : Si nos 2 communes étaient fusionnées, pour 2026 on pourrait espérer environ 200 000 francs pour les 2 communes réunies. Ce n'est pas négligeable, une commune avec 5 800 habitants et une superficie de 56 km². Nous serions parmi les plus grandes communes vaudoises. Je demande à la municipalité de se rapprocher de la municipalité de Bullet pour lancer une étude sur la fusion des 2 communes. Tout en sachant que le canton octroie une aide financière et un accompagnement pour cette étude.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs le Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour le groupe UDC, nous soutiendrons Monsieur Patrice Bez mais, par contre, il faut passer cela à la Municipalité qui puisse étudier comme il le faut avant que nous puissions vraiment prendre une bonne décision car il s'agit d'un sujet important pour notre Commune, je pense qu'il faut vraiment prendre le temps. A mon avis, le délai de 6 mois ne pourra jamais être respecté dans ce cas-là. Peut-être voir si on pourrait aussi inclure, à la limite, Vuiteboeuf et Baulmes. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, puisque la Motion est transmise directement à la Municipalité, on peut quand même prendre position en préambule dessus. C'est clair que nous allons prendre note de cette motion. C'est vrai qu'il y avait aussi la possibilité, comme évoqué par le Conseiller Laurent Buchs, d'inclure aussi d'autres communes. J'espère que la volonté du Conseil sur cette motion n'est pas trop restrictive en incluant uniquement Ste-Croix et Bullet mais je pense que cela nous donne aussi l'opportunité de peut-être regarder plus large sachant qu'aujourd'hui, nous avons déjà les élèves de Vuiteboeuf et Baulmes qui viennent à Ste-Croix et peut-être que ces deux communes là auraient un éventuel intérêt à se rapprocher de nous. Donc je pense qu'il faut étudier jusqu'au bout avec 2, 3 ou 4 communes sans qu'une commune bloque les autres. La Municipalité devrait pouvoir y répondre dans les 6 mois sachant que la prochaine étape est le vote d'un crédit d'étude, donc je dirais que cela pourrait quand même aller assez vite. Par contre il est nécessaire que nous attendions les nouvelles autorités communales pour se prononcer là-dessus. Je vous remercie.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, les débats sont clos. La votation se porte donc sur l'envoi de la Motion à la Municipalité avec 47 oui, 2 non et 1 abstention.

7. Motion pour un plan communal de renforcement de la sécurité à Sainte-Croix »

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Motion déposée par Le PLR sainte Croix.

Vu les préoccupations croissantes de la population, des entreprises et des commerçants, concernant la sécurité publique, vu l'importance d'assurer un cadre de vie serein, qui ne l'est plus. Vu les compétences communales en matière de prévention et de collaboration avec les autorités cantonales, Le PLR Sainte-Croix et environs demande d'étudier un plan communal de renforcement de la sécurité dans notre Commune, ci-dessous des points qui peuvent être étudiés :

1. Analyse des possibilités d'obtenir une présence accrue de la Gendarmerie vaudoise, notamment par :

- une demande officielle au Canton,*
- la mise en évidence des besoins spécifiques de la commune (tourisme, géographie, frontière, population, événements).*

2. Étude de faisabilité d'une adhésion à Police Nord Vaudois (PNV), comprenant :

- les coûts prévisionnels, (on sait qu'ils peuvent être importants)*
- les avantages opérationnels,*
- les impacts sur la sécurité locale,*

3. Examen de l'opportunité de créer un service communal de sécurité, orienté vers :

- la prévention,*
- la surveillance non coercitive,*
- l'amélioration de la présence dissuasive sur le domaine public. (sans oublier les écoles)*
- les coûts prévisionnels*

4. Examen de l'opportunité de créer un programme "Voisins vigilants - Sainte-Croix" , sous supervision communale, visant à :

- renforcer la vigilance collective,*
- structurer les échanges avec les forces de l'ordre,*

• sensibiliser la population aux bonnes pratiques de prévention.

5. Plan financier comparatif des différentes options et recommandations finales de la Municipalité.

Nous restons à l'écoute de toutes autres propositions de la municipalité.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, le groupe UDC va soutenir la motion PLR et ajoutera une mesure un peu plus tard dans la soirée par rapport au Budget pour appuyer cette demande-là et qui va dans le même sens.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Grégoire Pomey

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR présente une motion demandant l'élaboration d'un plan communal de renforcement de la sécurité à Sainte-Croix. Le groupe Socialiste et des Verts constate que ce thème vient devant ce Conseil pour la deuxième fois en très peu de temps.

Nous connaissons toutes et tous quelqu'un qui a vécu une agression ou une situation difficile. Ces réalités existent, personne ne les nie. Mais les chiffres de la Municipalité comme du Canton montrent que la situation sécuritaire à Sainte-Croix ne se dégrade pas. Notre région est belle et elle le restera, Ste-Croix reste un endroit sûr et agréable !

Rappelons qu'il suffit de parler d'insécurité pour que le doute s'installe. En parler suffit à alimenter des peurs infondées et à rendre notre belle commune moins attirante pour celles et ceux qui souhaitent investir et s'installer dans notre région.

Nous ne laisserons pas dire que le Parti socialiste et des Verts s'oppose à une réflexion sérieuse sur l'organisation policière de Sainte-Croix. L'étude d'une adhésion à Police Nord Vaudois (PNV) est une option, à condition qu'elle soit menée avec rigueur. Pour rappel, deux communes nous séparent de la plus proche liée à la PNV. Pour pouvoir adhérer à la PNV, une continuité territoriale est exigée, une condition qui n'est pas remplie pour le moment.

C'est dans un esprit rationnel et constructif que le groupe PS-Verts participera à l'examen de cette motion.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, les vols et les agressions, cela n'arrive qu'aux autres et bien non, le samedi 4 octobre à 18h, je me suis fait agresser, un conseiller UDC était témoin. En sortant de chez moi, vers 18h, un inconnu me suivait et est venu m'empoigner à la hauteur du « Petit Dépanneur ». Je peux vous dire que dans l'état où il était, il ne faisait aucune différence entre homme et femme, j'ai réglé le cas moi-même car je ne voulais pas le dénoncer à la gendarmerie pour ne pas hausser les chiffres, comme tout va bien à Ste-Croix. Ce même « cassos » a agressé une dame à la Migros et c'est le président de la SIC qui a raccompagné cette dame dans sa voiture. Sécurité toujours : à plusieurs reprises les mêmes individus créent des problèmes au Latino et ailleurs alors que le meneur est interdit au Latino. La gendarmerie intervient et ces jeunes n'hésitent pas à charger la gendarmerie mais hélas qui ne peut pas faire grand-chose. Ce jeune qui est interdit est connu de tous pour des faits de violence et autre, il n'a pas de limite, où s'arrêtera-t-il ? Dans les écoles, nos jeunes ne sont pas en sécurité, il y a de la violence, il n'y a pas de petites bagarres de gamins comme vous avez connu il y a quelques années, certains ont des armes blanches... à Sainte-Croix. La direction des écoles est désemparée, ces jeunes n'hésitent pas à intimider et à menacer nos jeunes. Ce sont aussi des jeunes connus suivi par des spécialistes et par la gendarmerie dont l'un est en foyer à Lausanne mais il vient faire quand même ses écoles à Sainte-Croix et terrorise tous le monde.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, nous passons aux votes concernant l'envoi de la Motion à la Municipalité. Avec 42 oui, 4 non et 4 abstentions la Motion est renvoyée à la Municipalité.

8. Motion de Mme Mme Zoé Vuilleumier « Subvention des transports publics pour les jeunes »

Le Groupe PS et Les Vert.e.s vous soumettent cette motion, qui vise à permettre aux jeunes domiciliés à Sainte-Croix et dans ses environs d'utiliser gratuitement les transports publics régionaux jusqu'à leur seizième

anniversaire (format abonnement écoreuil). Pour les jeunes jusqu'à 25 ans, les demandes pourraient être prises en charge par le fonds déjà prévu à cet effet.

Cette mesure a pour objectif d'encourager cette catégorie de la population à adopter dès le plus jeune âge l'habitude d'utiliser les transports publics. Elle garantit également qu'aucun obstacle financier ne se dresse contre l'utilisation de modes de transport à faible empreinte carbone.

L'avantage majeur d'une telle disposition serait de dissuader les jeunes d'opter pour le transport individuel motorisé, voire de les encourager à y renoncer. Un tel investissement serait largement rentable : il contribuerait durablement à la protection du climat, réduirait les problèmes de « parcage sauvage » aux abords des écoles et favoriserait une mobilité plus fluide. Cette proposition s'inscrit par ailleurs dans la continuité de l'étude sur la mobilité scolaire réalisée récemment.

Aujourd'hui, pour les élèves domiciliés dans les localités avoisinantes et se rendant à l'école à Sainte-Croix, notre commune participe déjà au financement d'un abonnement 1 zone pour les enfants venant de L'Auberson ou de La Chaux, et d'un abonnement 2 zones pour ceux venant de Bullet ou Mauborget. Cependant, ce zonage n'est guère propice à renforcer l'esprit d'une région unie et cohérente, puisqu'il ne permet pas aux jeunes de profiter librement des infrastructures régionales en transports publics sans devoir assumer des frais supplémentaires.

La présente motion vise donc à uniformiser les abonnements en proposant un abonnement 2 zones pour tous les enfants domiciliés à Sainte-Croix, y compris ceux qui en bénéficient déjà pour leurs trajets scolaires. Ils pourraient ainsi se déplacer plus aisément pour leurs loisirs (piscine, ski, activités extrascolaires, etc.). Cette mesure soulagerait le budget de toutes les familles, quels que soient leurs revenus, favoriserait l'adoption du réflexe « transports publics » et permettrait de progresser concrètement vers les objectifs de transfert modal.

Il serait également important de prévoir une communication spécifique à destination des jeunes de 16 à 25 ans, afin de leur rappeler l'existence du fonds permettant le remboursement partiel des abonnements annuels proposés par les CFF, Travys ou les TL (flexi-abo).

La motion charge la Municipalité de présenter au Conseil communal un projet allant dans le sens de la gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 16 ans, ainsi qu'une étude détaillant les coûts, le financement et les modalités d'exécution du dispositif. Nous remercions la Municipalité de traiter cette motion dans un délai de six mois, conformément au règlement communal.

Madame la Présidente ouvre la discussion

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je ne suis pas contre l'initiative mais je trouve que de nouveau, on est des enfants. Quand on voit tous les problèmes que nous avons avec Travys, il y a maintenant des parents qui amènent les enfants avec les bus car il y a des incivilités dans les transports publics. Avant de mettre de la gratuité pour les enfants dans les transports publics, il faudrait d'abord avoir une gestion dans ces bus car pour le moment c'est un peu le cirque, en discutant avec les chauffeurs Travys qui ne peuvent pas intervenir car après ils ont des problèmes avec leur direction. Pour moi, je ne pense pas que c'est une bonne idée car un moment donné, les enfants doivent aussi comprendre qu'il faut travailler pour obtenir quelque chose. Pourquoi ne pas donner aussi la gratuité des transports publics aux retraités. On ne va jamais pouvoir s'arrêter, on offre aux gamins et aux retraités, on offre les transports gratuits pour tout le monde et puis c'est fini. Personnellement, je ne vais pas soutenir cette initiative directement ainsi, on passe par la Municipalité mais je pense aussi que les gens commencent à payer ce qu'ils doivent utiliser et c'est tout. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Lorsque Sainte-Croix participait à une entente qui liait les communes de Bullet et de Mauborget, la IJBV si je me rappelle bien. Chaque jeune qui était en âge scolaire disposait du fameux petit abonnement écoreuil, cela signifiait que chaque jeune bénéficiait déjà à l'époque des transports publics gratuits sur le Balcon du Jura. C'est simplement un retour à une pratique qui était très agréable, habitant les Replans, on bénéficierait bien sûr des trajets jusqu'à Ste-Croix. C'est aussi des fois intéressant de pouvoir aller jusqu'à la piscine des Rasses, c'est aussi facile pour les maîtres d'école de savoir, en tous cas à l'époque, car il faudrait que Bullet et Mauborget fassent la même chose, que tous les jeunes avaient un abonnement et c'était facile de se dire que cet après-midi, on va à la

piscine aux Rasses, cela facilitait quand même les déplacements en transports publics. C'est un petit rappel d'une situation qui était existante et bénéficiaire pour tout le monde.

Concernant les incivilités, ce n'est pas à nous de nous en préoccuper. Travys est une société qui a un service d'ordre et des personnes qui sont formées pour justement faire respecter le bon comportement, dirons-nous et, certes, les chauffeurs ne peuvent pas le faire mais ce n'est pas à nous, en tant que conseillers communaux, à faire leur travail, ce qui est important dans ce cas-là, c'est qu'ils fassent leur travail.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je voudrais juste revenir avec Monsieur Flückiger sur l'incivilité dans les bus. À l'époque, il y avait l'AVO qu'on prenait, Arnex, Orbe, Vallorbe, nous avions des abonnements que nos parents nous payaient et, le chauffeur de bus, lorsque nous ne nous comportons pas correctement, il s'arrêtait et nous faisait descendre. Voilà.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Je remercie la Conseillère Vuilleumier d'avoir déposé cette motion que nous allons étudier avec beaucoup d'intérêt. Je vous invite tout de même à regarder ce que la Municipalité a déjà entrepris : ce n'est pas la gratuité pour tous les jeunes mais une prise en charge de 50% des abonnements 2 zones pour les 6 à 16 ans et les 65 ans et plus, qui est désormais disponible dans les subventions pour la durabilité au sein de la Commune de Sainte-Croix.

La mobilité est un sujet important pour notre Commune. Les gens sont répartis sur un grand territoire et ne sont pas domiciliés au même endroit. Il nous semblait important de chercher à limiter les déplacements interurbains de personnes qui pourraient prendre les transports publics. Sur les nouveaux développements des subventions pour la durabilité, différents types de subventions en lien avec les transports publics peuvent être demandés, et tout le monde peut en faire la demande. Pour rappel également les abonnements des élèves de l'école obligatoire sont déjà pris en charge. Nous allons étudier votre demande, Madame Vuilleumier, et reviendrons vers vous dans les meilleurs délais.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, nous passons aux votes concernant l'envoi de la Motion à la Municipalité. Avec 30 oui, 17 non et 3 abstentions la Motion est renvoyée à la Municipalité.

9. No. 25-14 Réponse au postulat de M. Steve Benoit « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Basile Geiser**

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 25-14 s'est réunie le 25 novembre 2025 en salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Dominique Schmid, Marion Tanner, Paulo Batista, Mathieu Büchli, Isabelle Bandi, Emilien Gueissaz, et du rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée par Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti et du secrétaire municipal Stéphane Champod. Deux groupes de travail ont été constitués afin de chercher des solutions à court, moyen et long terme : - Mobilité et infrastructures : Trafic, modération, stationnement. - Animations et embellissement : Rendre le centre du village plus attractif, accueillant et agréable. Une première séance très chargée a déjà eu lieu et une seconde est agendée dans les jours à venir. Ces groupes sont pour l'instant composés de commerçants. Par la suite, la réflexion sera élargie à toute la population, ce qui a notamment été réclamé par plusieurs commissionnaires. Rappels sur les dates de réaménagement selon le Plan d'Investissements 2025-2030: Tyrol. Début de l'étude en 2026. Début réalisation 2028 Rue Centrale. Début de l'étude en 2027. Début réalisation 2030 La réponse quant à l'étude proposée par le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) est attendue cette fin d'année. Elle est financée par des fonds publics non-communaux et ce serait un soutien intéressant. Divers points ont été abordés par les conseillers concernant - La dangerosité de la suppression du passage piéton à la Place du Marché. Il a été retiré car il n'était pas conforme - - L'installation de bancs publics supplémentaires pour les personnes âgées (point remonté au groupe par M. Yvan Pahud) Le risque de paralyser le trafic en limitant la vitesse (sera discuté aux groupes de travail).

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :
Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- De prendre acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de M. Steve Benoît « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoît

Citation

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les conseillers communaux, chers collègues, je remercie la Municipalité pour les travaux déjà entrepris concernant le Postulat que j'ai déposé en 2021 déjà. Il va sans dire que je vais en suivre l'évolution de près et qu'avec le rapport de ce soir, je m'attends à voir une accélération de l'avancement du dossier, bien que les délais aient déjà été énoncés. En cinq ans, les commerçants sont partis et je crains bien qu'il soit plus difficile de les faire revenir que de maintenir leurs échoppes en place. Je me réjouis donc de voir ce qui sera proposé. Merci de votre travail et merci pour votre attention.

Fin de citation

La discussion n'étant pas demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 25-14. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 48 oui, 1 non et 1 abstention par vote électronique.

10. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-15

Réponse à la motion de M. Lionel Pesenti demandant la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier.

Le rapport de la commission est lu par Madame la Conseillère Mélanie Glauser

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 25-15 s'est réunie le 25 novembre 2025 à la Salle du Mont de Baulmes. Début de la séance à 19 h.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Sébastien Pavid, Olivier Troyon, Basile Geiser, Jean Michel Bolens et de la rapportrice soussignée.

Dylan Breitler était absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par M. Sylvain Fasola, Municipal et de M. Jean François Gander, chef de service de l'urbanisme.

Le patrimoine immobilier de notre village est conséquent.

Pour faciliter la compréhension de l'inventaire, le patrimoine a été répertorié sous forme de tableau en différenciant le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Le patrimoine administratif se compose des biens détenus par la Commune qui sont directement nécessaires au fonctionnement et à l'accomplissement des tâches publiques, par exemple les écoles ou bien le bâtiment administratif.

Le patrimoine financier se compose des actifs que la Commune possède mais qui ne sont pas nécessaires à l'exécution des tâches publiques.

Les valeurs de ses biens ont été calculées selon leur valeur assurée.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des bâtiments et de couvrir leur entretien courant, il est recommandé de consacrer de 1 % à 1,5 % de la valeur ECA du bâtiment, ses dernières années la Commune a consacré 0.6 % de son budget, soit moins de la moitié du montant conseillé.

Nous avons longuement discuté au sujet des biens avec possibilité de vente telle que l'ancien musée Mas, les refuges, la salle de gym de la Chaux. Chacun de ses bâtiments représente une accroche sentimentale et émotionnelle mais la mise aux normes et certaines réparations auraient des coûts disproportionnés et, sans les entretiens nécessaires, la valeur de ses biens ne fait que diminuer.

A plusieurs reprises la Commission s'est questionnée : mais quelle est la stratégie à adopter ?

Pour y répondre, il faut prendre en compte ces deux facteurs essentiels :

Le premier : les coûts d'entretien qui risquent fortement d'augmenter par le vieillissement du parc immobilier, en raison des nouvelles lois sur l'énergie, de la mise aux normes ECA sur la protection contre l'incendie et des lois sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Le deuxième : La nécessité de prendre en compte le manque d'effectifs en ressources humaines pour assurer l'entretien et les rénovations.

La dégradation progressive de certains bâtiments entraîne des interventions et une surcharge de travail du service du bâtiment.

La stratégie est donc de réduire les coûts d'entretien en diminuant le parc immobilier vieillissant et difficilement modulable, afin d'assurer la pérennité des bâtiments nécessaires au bon fonctionnement du village et ainsi mobiliser les ressources humaines du service du bâtiment sur les biens essentiels.

Ainsi, nous pourrions aller de l'avant concernant les nouveaux projets actuellement en étude, tels que la construction d'une salle de sport triple, d'un garage communal à proximité de la gare, la création de nouvelles salles de classe pour le niveau secondaire et la mise en place d'une cantine scolaire.

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- de prendre acte et d'accepter le rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Lionel-Numa Pesenti demandant la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, personnellement, je soutiens fortement la stratégie de réduire les coûts d'entretien en diminuant le parc immobilier vieillissant et difficilement modulable. Dans la Commission, il est nommé deux facteurs essentiels pour prendre les décisions mais je dirais qu'il y en a un troisième parce qu'effectivement ces bâtiments, comme il est noté dans le rapport, représentent une accroche sentimentale, donc le troisième facteur serait d'aller à la rencontre de la population qui utilise ces bâtiments pour établir un lien avant de prendre une décision, et de les accompagner dans cette décision. Ensuite, je me suis posé une autre question, c'est si ces décisions dans le tableau sont déjà prises ? En effet j'ai remarqué dans le plan d'investissement qu'il était prévu de refaire la toiture de la salle de gym de la Chaux, or cette dernière est citée comme un bien possible à être vendu dans le premier paragraphe de ce rapport et dans le préavis.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Merci Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous prie déjà de bien vouloir m'excuser de mon retard à cette séance ce soir, néanmoins, je suis arrivé à temps visiblement. Pour répondre à la première question du Conseiller Luthringer, il est bien évident qu'avant de vous soumettre un préavis pour la vente d'un bâtiment, il y aura toutes les discussions et les démarches qui seront entreprises avec d'éventuels utilisateurs des bâtiments ou des biens communaux qui seraient concernés par soit une vente, une démolition ou une réaffectation.

Concernant le deuxième point, les décisions ne sont pas prises, le plan des investissements est en fait un tableau de bord que nous utilisons pour avoir une vision d'ensemble et une projection dans le futur des frais d'entretien et de rénovation. Avec le tableau qui vous est remis au travers du rapport concernant la Motion Pesenti cela nous permet une estimation de la situation. Si nous prenons l'exemple que vous citez du Temple de la Chaux qui figure dans le rapport comme un bâtiment dont nous pourrions éventuellement se séparer, et qui nécessiterait un entretien conséquent de l'ordre d'environ un million ou un peu plus au plan des investissements, ce pourrait être un arbitrage à faire de se dire que ce n'est pas encore mûr pour aller de l'avant en se séparant de ce bien ou au regard des investissements on sent qu'il y a quelque chose qui serait possible de faire. Nous avons déjà pris langue avec la paroisse du Balcon du Jura pour « tâter le terrain » et discuter d'une stratégie par rapport à cela mais rien ne sera fait en mettant les gens devant le fait accompli. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour gérer, il faut connaître et pour connaître il faut inventorier. A ce titre, je salue le premier pas effectué dans ce sens par la Municipalité. Néanmoins, si je relis la motion Pesenti, il reste encore à dresser un bilan de l'état général de notre patrimoine et à définir des priorités en matière d'investissements. Ce constat m'amène à poser deux questions sur la base d'un exemple concret, c'est-à-dire le pâturage de la Prise-Bornand. Ce chalet principal qui a une valeur ECA de Chf.340'000.-, est pratiquement en ruine, et cela fait des années qu'on parle de le démolir ou de le vendre, je ne sais pas. Où en est-on ?

Deuxième chose, pour ces bâtiments, on parle de valeur ECA, par contre qu'en est-il de la valeur vénale des pâturages et des infrastructures liées à ces pâturages ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, c'est la souris qui se fait attraper à son propre jeu, je dirais ce soir. Car je ne vais quand même pas répondre directement à la motion que j'ai déposée il y a 11 ans (14 ans) en arrière. Steve, tu peux encore patienter encore un moment pour ta réponse. La question de la Prise-Bornand est un dossier très particulier car lié aux pâturages, qui se trouve donc dans une politique agricole communale et fédérale. Des décisions doivent être prises par rapport au plan de gestion intégré, deuxième étape, où en effet des questions se posent pour savoir ce que l'on veut faire. Bien évidemment, cette question reviendra devant vous au Conseil parce qu'à un moment donné, il y a une question d'efficacité au niveau de l'utilisation du domaine et on peut se dire aujourd'hui en effet que ce bâtiment n'est plus conforme à son utilisation actuelle d'un besoin agricole et en effet, il y a la question de cœur de se dire que nous n'allons pas détruire cet endroit magnifique qui se trouve à la Prise-Bornand. Il y aura une pesée des intérêts qui devra être faite mais de temps en temps, il faudra aussi malheureusement se faire mal. Si nous voulons tout conserver, il n'y a pas de problème mais il faudra dépenser pour conserver et je ne suis pas certain que l'avenir donne les moyens à notre Commune de pouvoir tout assumer. Par rapport à la valeur vénale, je ne peux pas répondre comme cela, Monsieur Wettstein.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Merci Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je ne veux pas paraphraser mais simplement vous expliquer le choix de la valeur ECA qui vous est présentée dans le préavis. C'était simplement pour vous donner une certaine lisibilité, nous avons un tableau plus complet avec d'autres colonnes dont, pour une partie des bâtiments, la valeur vénale mais ce tableau est fourni et difficile à lire et à comprendre dans un préavis et c'est pour cela que nous avons fait le choix de la valeur ECA que nous avons pour tous les bâtiments et qui donne quand même une lecture et permet une visibilité assez rapide. De même nous avons choisi de présenter les lignes en couleurs, même si les photocopiés ne sont pas de qualité exceptionnelle. Il est bien clair qu'au niveau des services et des discussions que nous avons au sein de la Municipalité, nous avons bien d'autres indicateurs, y compris des fiches de travail avec un horizon à chaque fois de travaux à court terme, moyen terme et long terme sur les différents bâtiments.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 25-15. Celles-ci sont acceptées par 49 oui et 1 abstention par vote électronique.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je tiens à remercier la Municipalité et les services qui, en onze ans, ont déjà quand même un peu œuvré sur le sujet. Il est vrai que le rendu d'aujourd'hui a déjà évolué par le passé, donc merci pour le travail effectué. Je suis tout-à-fait conscient qu'il y aura encore du travail à faire, comme disait Monsieur Wettstein, en effet il y a une première réponse donnée mais du travail devra encore être fourni. Je vous invite à continuer les débats là-dessus car la sauvegarde du patrimoine est un sujet important. Merci.

Fin de citation

11. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-16 Vente des actions de la Société Immobilière Manufacture Reuge SA

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Ludovic Heintz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 25-16 s'est réunie le mardi 25 novembre 2025 à 19h00 à la Salle de la Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : pour le groupe UDC : Mme Bandi Isabelle et M Marguet Jean-René. pour le groupe PLR : Mme Caramia Maria et M Gueissaz Philippe. pour le groupe PS : Mme Vuilleumier Zoé, M Cloux Marcel et le rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée par M Pahud Yvan, syndic de la commune de Sainte-Croix, M Pesenti Lionel-Numa, responsable du dicastère de l'Urbanisme, des Services Industriels et des Domaines et Forêts ainsi que de M Champod Stéphane, secrétaire municipal. La Société Immobilière Manufacture Reuge SA était représentée par sa directrice Mme Haarpaintner Sabine. En préambule, il est important de spécifier que le président de la commission, en amont de la séance, a sollicité la municipalité, afin qu'elle apporte plusieurs éléments permettant d'étoffer ce préavis n°25-16, tels que : - un état des lieux précis de la santé financière de la SI. - un état des lieux précis de la santé financière des sociétés s'y trouvant. - un état des lieux des parts de Sainte-Croix en comparatif des autres détenteurs d'actions. - un accès aux comptes / charges / bénéfices engendrés par cette SI sur les 5 dernières années. La présence d'une personne représentant à minima la SI Manufacture Reuge SA a également été sollicitée. Nous remercions ces personnes pour leur clarté, leurs explications et l'accès donné aux comptes de pertes et profits et d'un bilan, sur les cinq dernières années, pour les commissaires présents, afin de mieux comprendre la SI Manufacture Reuge SA. Un rappel des discussions et débats autour du préavis n° 917-13/F, du 12 février 2013, concernant la Vente partielle des biens-fonds n° 2127 et 2128 sis au lieu-dit « Le Platon » et la participation au capital actions de la Société Immobilière Reuge SA à Sainte-Croix a eu lieu. Cela dans le but de poser le cadre historique de l'implication de notre commune mais aussi dans le but de rappeler les risques financiers que nous avons pris, au conseil communal, en investissant des fonds publics dans une société en difficulté à l'époque. La municipalité a rappelé que le but de cet investissement passé était de permettre l'acquisition de ces parcelles à un fleuron de notre Balcon, l'entreprise Reuge SA, aujourd'hui en totale liquidation, tout en lui redonnant une visibilité et un soutien marqué de la part de l'autorité communale. La promotion de la zone du Platon était aussi un but en soit, en participant au capital-actions de la Société Immobilière Reuge SA, par la souscription de 25'200 actions d'une valeur nominale de CHF 10.- Après lecture des éléments mis à la disposition des commissaires lors de cette séance, soit les comptes de pertes et profits et d'un bilan sur les cinq dernières années, ainsi que la présentation d'un Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des Actionnaires de la SI Manufacture Reuge SA, nous comprenons que l'entreprise De Bethune SA, majoritaire dans la SI, a sauvé de la faillite en avril 2023, la SI Manufacture Reuge SA par une augmentation du capital à une hauteur de plus de CHF 3 millions. La répartition des parts actions de la SI Manufacture Reuge SA est pour : - De Bethune SA à hauteur de 92.846 %. - la commune de Sainte-Croix à hauteur de 6.841 %. - le reste des parts appartenant à des investisseurs privés. Nous, les commissaires, comprenons également que l'implication de certains de nos municipaux, en tant qu'administrateurs de la SI Manufacture Reuge SA, en engageant leur responsabilité personnelle dans cette fonction, n'était pas adéquat et plus que dangereuse aux vues des mauvais exercices financiers répétés de cette dernière. Des discussions ont eu lieu autour de craintes exprimées sur un départ précipité de l'entreprise De Bethune SA après la vente de nos actions. En effet, une présence certaine d'acteurs étrangers majoritaires dans la structure financière reste visible sur les extraits des registres des commerces cantonaux. Cependant, Mme Haarpaintner Sabine, en sa qualité de directrice de la SI Manufacture Reuge SA, a réexpliqué l'implication des différents acteurs locaux et la centralisation des compétences en ce même lieu comme une garantie manifeste d'une volonté d'ancrage dans la région. L'effet Trump n'agissant pas sur notre Balcon à ce que nous comprenons. De plus, la commission interroge la municipalité sur les modalités de la fixation d'un prix d'actions correspondant aujourd'hui au prix d'il y a dix années. La municipalité répond en indiquant que les discussions ont été longues avec l'entreprise De Bethune SA. Les actions auraient bien pu être vendues moins chers ou plus chers mais la vocation première de la commune était de soutenir un projet et de ne faire aucun bénéfice comme accoutumé dans un tel cadre. La municipalité a également rappelé que le montant de cet achat d'actions, en 2013, a entièrement été amorti dans notre comptabilité. Elle a tout autant insisté sur le fait que le produit intégral de cette vente d'actions sera affecté à un fond destiné aux aménagements de la zone du Platon.

CONCLUSION

Après avoir réuni tous les éléments en sa possession, la commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité à savoir : Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'autoriser la Municipalité de Sainte-Croix à vendre 25'200 actions nominatives de CHF 10.00 au prix total de CHF 252'000.00 à la société De Bethune SA ;
- d'attribuer le résultat net positif de cette vente dans le compte n°9690.4249 « résultat de la vente des actions SI Manufacture Reuge SA » ; compte ouvert à cet effet.
- d'affecter le même montant au compte 96304.4511.4 « attribution fonds de rénovation Platon » pour financer de futurs travaux d'aménagement/rénovation de la zone le Platon.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 25-16. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 49 oui et 1 abstention par vote électronique.

12. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-17

Crédit de construction pour la nouvelle station d'épuration intercommunale de la Villette

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Olivier Guignard

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs se récusé étant prestataire dans le cadre de ces travaux.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-17 s'est réunie à 19h30 le jeudi 27 novembre 2025 à l'espace Alexei-Jaccard.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mmes Noémie Augsburger et Elena Court (remplaçant Mme Maria Caramia), et MM Dionisio Baptista, Claude Michaud, Moussa Cissé, Stéphane Flückiger, Ludovic Heintz, Tristan Merminod et Olivier Guignard, rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Rachel Gueissaz, MM Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti et Sylvain Fasola accompagné de Mme Virginie Marques-Schlaepfer, Boursière et de M. Grégoire Wyss, Chef des services techniques intervenant en qualité de représentant du Maître d'ouvrage.

Les membres de la Commission ont été convoqués à l'Espace Alexei Jaccard ensemble avec les délégués de la Commune de Bullet qui est co-proprétaire de la STEP et partenaire de la Commune de Sainte-Croix pour la réalisation de ce projet. Il est convenu que les deux communes vont se répartir les coûts de la nouvelle station d'épuration en proportion de la population résidente, soit 88 % pour Sainte-Croix et 12 % pour Bullet.

L'objectif de cette réunion commune est d'assister à une présentation du projet par le maître de l'ouvrage assisté par les experts et spécialistes des sociétés qui ont été mandatées pour les études préliminaires et finales avant la réalisation du projet.

Il a été décidé de donner aux deux délégations ces informations d'ordre technique et de coûts en compléments de celles mentionnées dans le préavis et d'en débattre avant que les deux Commissions se séparent pour délibérer sur les problèmes d'ordre financiers avec leurs Municipalités respectives et qu'elles se retrouvent à la fin autour d'un apéritif convivial.

Présentation technique du projet

Cette présentation technique a été animée par M. Grégoire Wyss qui a d'abord salué les membres de la délégation de Bullet et présenté ensuite les responsables du groupement de mandataires dont voici la composition : Le bureau d'ingénieur CSD, basé à Lausanne et Yverdon, en charge de la direction du projet, de la partie Génie civil et électricité, le bureau AFFRY en charge de l'équipement et processus de traitement et le bureau d'architecture REDOWA.

En préambule, M. Wyss apporte une bonne nouvelle, le permis de construire a été approuvé il y a trois jours par les services cantonaux, soit le 24 novembre dernier. Ce permis peut donc entrer en force et permettre le lancement des travaux dès que les Conseils Communaux de Bullet et de Sainte-Croix auront approuvés les crédits demandés.

Remarques préliminaires

L'existence d'une STEP n'étant plus à démontrer et, pour de bonnes raisons, la nécessité de moderniser notre STEP s'est imposée d'abord par la vétusté incontestable des installations et ensuite par l'évolution des normes de rejets des eaux traitées.

Dans un premier temps, c'est bien une remise à neuf du processus de traitement qui va s'effectuer, permettant aussi une amélioration de l'absorption des eaux de pluie en cas de crue, évitant par là des débordements ponctuels d'eaux usées non traitées directement dans l'Arnon.

Choix du site

Ce projet est déjà en études préalables depuis 2017 et les premières réflexions ont porté sur le choix du site : Faut-il conserver l'entrée des gorges de Covatanne, lieu difficile d'accès en hivers, ou chercher un autre terrain pour construire à neuf et ensuite raser les anciennes installations.

Il y avait une opportunité d'implantation sur la parcelle adjacente mais elle s'est révélée être dans un couloir inondable en cas de grosses pluies.

Tout changement allait également provoquer des modifications de conduites enterrées pouvant nécessiter l'installation de pompes de relevage, donc complexité additionnelle.

Il fallait aussi tenir compte de l'accès difficile pour les camions d'évacuation des boues, évacuation interrompue en hiver. La circulation est malaisée depuis la route cantonale et les croisements impossibles. Il faudra donc poser des feux de régulation du trafic.

Pour finir, c'est bien la solution de substitution étape par étape des anciens bâtiments et équipements par les nouveaux qui sera retenue entraînant par là même un étalement du projet sur 4 ans.

Difficultés du projet

Mentionnons les exigences légales imposant logiquement la continuité du traitement des eaux usées entraînant un phasage complexe des travaux à mettre en œuvre.

Le terrassement en milieu rocher est aussi une contrainte. Le profil du terrain en forte pente, peu propice à l'implantation des nouveaux bâtiments, nécessitera des encrages et pose de treillis pour le maintien du talus au nord du premier bâtiment.

Alimentation électrique

Le procédé de traitement est énergivore et l'installation actuelle de la Romande Energie doit être remplacée. C'est la première intervention qui sera effectuée par l'implantation hors site d'un nouveau transformateur de 70 KVA permettant d'assurer simultanément le fonctionnement de l'ancienne STEP et de la nouvelle selon l'avancement des phases de construction.

Exposé succinct du procédé de traitement des Eaux Usées choisi

Il est rappelé que le dimensionnement d'une STEP se base sur des normes exprimées en EH (Equivalent-Habitant) qui sont approuvées par le canton. C'est donc 9000 EH qui ont été déterminés pour Sainte-Croix et Bullet, y compris l'éventuel pompage des Eaux Usées de la STEP de L'Auberson, certes plus récente mais qui sera soumise aux nouvelles normes un jour ou l'autre. Pour mémoire, l'ancienne STEP de la Villette avait été construite sur base de 12'088 EH biologique et 9'670 EH hydraulique.

La capacité hydraulique de la station est actuellement de 360 m³/h avec une ligne de réception. Cette capacité va être ramenée à 300 m³/h avec la construction de deux lignes de 150 m³/h.

Ces lignes comportent le prétraitement avec des dégrilleurs, des déshuileurs-dessableurs, les décanteurs primaires et sont installées au sous-sol et au rez-de-chaussée du premier bâtiment afin d'être hors gel.

Ce dimensionnement est imposé pour accepter les pics de précipitation sur quelques heures, la moyenne de traitement se situant autour de 1300 m³/jour.

La « file eau » est le traitement de la fraction liquide des EU. Le processus va nécessiter la construction de bassins en béton, toujours sur deux files, pour le traitement biologique par bactérie en lit fluidisé et transfert dans les bassins de décantation pour une clarification dite secondaire avant le rejet en rivière.

La « file boues » ou traitement des boues s'effectue dans le deuxième corps de bâtiment selon un procédé classique, épaissement des boues, réchauffement des boues en suspensions pour transiter dans le digesteur et passage dans les centrifugeuses pour déshydratation et stockage en bennes.

Concernant l'élimination des micropolluants, le dialogue institué avec les instances cantonales a permis de mesurer l'impact de ce rejet d'eaux usées traité « partiellement » peu significatif au niveau global cantonal. Il a

donc été prévu l'implantation de ce procédé dans l'aménagement de la parcelle de terrain et d'en permettre la réalisation dans un avenir plus lointain.

Il ne faut cependant pas négliger l'impact sur l'Arnon pouvant rendre éligible assez rapidement la construction des installations d'élimination de ces micropolluants. Rappel que la Commune doit verser à ce sujet une taxe compensatoire de CHF 9.- par année et par habitant.

Architecture

La partie architecturale du projet a aussi été évoquée. Une STEP est un petit complexe industriel mais le choix des matériaux utilisés et l'intégration des bâtiments dans le paysage ne sont pas à négliger.

Les ouvrages doivent être fait en béton résistant aux contacts des EU et aux diverses phases d'épuration. La plupart seront enterrés, y compris les canalisations de liaison et les passages de services.

Les procédés de prétraitement, la séparation des boues et leurs déshydratations sont installés dans les sous-sols et le rez-de-chaussée du bâtiment principal et doivent donc être en béton et cette configuration impose que l'étage supérieur accueillant le laboratoire et autres fonctions administratives soit également en maçonnerie vu les émanations issues des procédés d'épuration.

Le toit sera en bois dont l'équivalent en volume sera extrait des forêts de nos Communes. Il sera couvert de panneaux photovoltaïques.

Un ensemble de poutres verticales sans fonction de support de charges sera monté en façades Sud, rappelant les colonnes bétons intégrées, ceci afin de rompre la monotonie d'une longue façade en maçonnerie.

Les façades Nord seront uniformes, elles feront face au talus consolidé comme décrit précédemment.

L'itinéraire du sentier des gorges passant devant l'entrée de la STEP, la démolition des vieux bâtiments et de l'ancien hangar de stockage des boues redonnera à cet endroit un aspect, disons, plus sympathique.

Phases de construction

La planification globale découpée en 4 double phases distinctes prévoit le début des travaux d'exécution en mai 2026 pour se terminer en septembre 2030 soit sur une durée de 4 ans et 4 mois. Le planning du projet toutes entreprises s'étale sur des centaines de pages.

Le découpage de ces phases ayant été suffisamment décrites dans le préavis n'ont pas suscité beaucoup de questions. Elles sont évidemment incontournables pour la bonne exécution du projet.

Opportunités

Des recherches d'optimisation des coûts ont débouché au fil de l'avancement du projet sur des solutions intéressantes de rationalisation dont voici quelques exemples :

Afin de profiter de la pente du terrain, le transfert des eaux en traitement se fera par gravité évitant par-là l'investissement de pompes de relevage et permettant des économies d'électricité en exploitation.

Cela permet qu'en cas de coupure d'électricité sur le réseau, les eaux continueront à s'écouler et que les autres machines critiques, pompes, centrifugeuses, etc. pourront continuer à fonctionner grâce au couple chaleur-force alimenté par le biogaz du digesteur de boues.

A noter que ce digesteur sera implanté sur l'ancien bassin de décantation qui servira de BEP (Bassin d'Eau de Pluie) permettant d'absorber les piques de débit en cas d'orage évitant par-là que des rejets d'eau usées diluées dans l'eau de pluie se déversent directement dans l'Arnon, ce qui est parfois le cas actuellement.

En lieu et place du hangar, les boues seront déversées gravitairement dans des bennes qui seront placées dans la deuxième partie du bâtiment directement sous les centrifugeuses. Ceci permettra d'éviter de les recharger sur des camions pour évacuation. Le nombre de bennes a été déterminé pour pouvoir stocker les boues séchées pendant plusieurs mois. En effet, ces bennes étant très lourdes, l'accès hivernal par des camions gros porteurs sera malaisé, voire impossible.

Mentionnons aussi l'opportunité d'utiliser la fibre optique, qui transite dans les gorges de Covatanne, et qui aura un relais dans les locaux administratifs du 1^{er} étage de la STEP. La disponibilité d'avoir ce transporteur d'information numérique déjà sur place va être une aide pour la surveillance à distance du bon fonctionnement des installations. Cela favorisera le travail du personnel de garde 24H/24H.

Coûts du projet

Le préavis soumis à notre approbation est établi techniquement sur la base d'études approuvées par les services cantonaux et basé financièrement sur 88 % des soumissions rentrées.

Toute la procédure d'appel d'offres a suivi les règles SIA sur les marchés publics.

Les montants indiqués ne sont donc pas des estimations mais la prise en considération d'offres confirmées et, pour les plus importantes, déjà adjudgées provisoirement. Les contrats pourront être signés dès que les délais légaux le permettront.

Le coût total des travaux selon le budget communiqué est de CHF 21'535'000.- HT dont CHF 18'950'800.- à charge de Sainte-Croix et CHF 2'584'200 à charge de Bulle.

On peut constater que le chapitre bâtiment représente pratiquement 50 % du total.

La réserve « Divers et imprévus » a été calculée à hauteur de 5 % du montant des travaux. Ce compte servira à piloter les plus-values et les moins-values au fur et à mesure de l'avancement du projet.

A noter que la charge polluante estimée pour le plateau des Granges a déjà été incluse pour le dimensionnement de la STEP de la Villette afin d'y raccorder la STEP de L'Auberson au moment opportun. La répartition des frais peut donc rester logiquement en proportion des habitants des deux communes.

Questions -Réponses

Q : Vu ces dépenses importantes pour les communes, est-ce que le canton a un droit de regard ?

R : Non, ce sont les règles des marchés publiques qui s'imposent et donc les appels d'offres se font sur un site officiel. A noter que 5 entreprises ont soumissionné pour le génie civil et 14 pour les équipements du procédé de traitement des EU.

Q : Est-ce que le biogaz est obligatoire et est-il rentable ?

R : Il n'y a pas d'obligation mais il est évident qu'il s'agit d'une opération rentable. La station actuelle fonctionne déjà de cette manière.

Q : Est-ce que le gaz produit pourrait être injecté dans le réseau communal ?

R : Non, l'injection de ce gaz pose trop de problèmes de purification. Il sera utilisé pour le chauffage des boues et des locaux administratifs. Il sera également utilisé par le couple chaleur-force qui pourra fonctionner en cas de coupure de courant.

Q : Est-ce que l'avancement de la mise en séparatif des EU de Sainte-Croix améliorera le rendement des nouvelles installations ?

R : Oui et non ! Il y aura un peu moins de volume d'eau à traiter mais la même charge polluante.

Q : Est-ce que l'action des bactéries peut être affectée par les antibiotiques qui sont dans les EU ?

R : Le procédé utilise des bactéries robustes, fixées sur des billes qui ont déjà fait leurs preuves depuis des années dans de multiples STEP.

Cette présentation a permis à chaque commissaire de se faire une idée un peu plus concrète de la complexité du projet et surtout d'en comprendre les exigences légales qui incombent à nos Communes respectives.

Ce sont donc maintenant les deux Conseils Communaux qui doivent statuer sur l'acceptation des préavis proposés et prendre la décision de libérer les crédits demandés.

Suite de la séance dans la salle Mont-de Baulmes pour la Commission de Sainte-Croix

Lors de cette réunion à huis clos, après l'introduction de la Municipalité, c'est Mme Marques qui décrit la situation financière et l'impact que ce plus grand investissement des cinquante dernières années aura sur les finances communales.

L'étalement des dépenses d'investissements se fera idéalement au cours des quatre années d'exercices comptables avec des mises de fonds au fur et à mesure des dépenses incluant la valorisation d'intérêts intercalaires fixés à un taux moyen de 2%. Le pic des dépenses d'investissement se situera en 2030.

A noter que les montants sont Hors Taxes, la TVA étant récupérable pour ce projet.

Les coûts d'exploitation de la nouvelle STEP peuvent être évalués de la manière suivante :

Les taux d'amortissement sont règlementés selon le nouveau système comptable MCR2. Dès lors les gros œuvres seront amortis en 40 ans, les études, les machines, les tuyauteries et installations électriques en 20 ans et le mobilier en 5 ans. L'estimation du montant annuel des amortissements impactant les comptes communaux futurs est de CHF 786'000.- au cours des 20 premières années.

A ces coûts devront s'ajouter les intérêts annuels de la dette et les augmentations de CHF 100'000.- des frais de fonctionnement de la STEP (passage de 1.5 à 2 EPT pour partie).

Selon la loi, le concept pollueur-payeur s'applique et c'est par la taxe et non par l'impôt que le financement de ce projet devra être couvert. Il serait souhaitable de consulter le règlement d'application de cette perception si une adaptation devient nécessaire.

La Commune de Sainte-Croix a accumulé des réserves financières mentionnées au bilan grâce à l'encaissement des taxes perçues ces dernières années en vue de ce projet. Ce fond de réserves continuera d'être alimenté ces prochaines années et sera utilisable dès la mise en service de la nouvelle STEP. L'absorption graduelle des réserves sera évaluée dès 2030.

Il faut rappeler que ces écritures comptables s'effectuent entre le bilan et les comptes d'exploitations.

L'endettement de la Commune est comptabilisé séparément et inclut toutes les dépenses d'investissement non encore amorties.

A noter que le plafond d'endettement de 48.5 Mio voté en début de la présente législature ne sera pas atteint.

Après un dernier tour de table permettant de clarifier encore quelques points, ce sont des remerciements qui ont été adressés à toute l'administration communale pour cette bonne présentation.

La séance se termine à 22h03.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction pour la nouvelle station d'épuration intercommunale de la Villette en collaboration avec Bullet ;
- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 21'535'000.- HT. Le compte 72002.5030 est ouvert au bilan à cet effet ;
- De réclamer la part de Bullet de 12 %, soit CHF 2'584'200.- HT selon l'avancée des travaux ;
- De financer ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion,

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer pose une question sur la vétusté de la STEP de l'Auberson, vu les montants.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la STEP de l'Auberson a déjà été investiguée une fois afin de se rendre compte de son état actuel qui permet une exploitation en tous cas pour les 20-25 prochaines années. Ceci nous permettra d'avancer sur l'assainissement du village principal de Sainte-Croix et de se poser ensuite les questions supplémentaires, à savoir comment refaire : soit un acheminement des boues depuis l'Auberson, ou une nouvelle STEP à L'Auberson. En fait, l'avenir nous dira quoi faire.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber

Citation

J'ai une question toute simple : il y a CHF. 2,6 millions qui seraient la part de Bullet, ceux-ci doivent encore décider ou pas. Que se passe-t-il si Bullet ne soutient pas sa part ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour répondre à votre question, Conseiller Gerber, le Conseil communal de Bullet se réunit ce soir. Ce sujet a déjà été traité ce soir et a été accepté à l'unanimité des membres présents. Il resterait bien évidemment la possibilité d'un référendum, donc nous allons attendre que le délai référendaire passe pour pouvoir s'assurer que tout est bon.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agira d'une copropriété entre Sainte-Croix et Bullet et la question se pose un moment donné sur : que fait-on passer dans nos tuyaux ? Si je peux si je peux m'exprimer ainsi.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** donne lecture des conclusions du préavis 25-17. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 47 oui, 1 non et 1 abstention par vote électronique.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je tiens à tous vous remercier pour ce vote/décision, il est vrai que cela représente l'un des plus gros préavis qui sera passé en tous ces dernières années. Je tiens notamment à remercier, pour la Commune, Grégoire Wyss pour le service industriel, Lia Bahrami pour le Bureau Technique et Virginie Marques pour ses bons calculs de la Bourse merci pour tous ses décomptes et également la Commission et notamment le rapporteur Guignard car il est vrai que cela faisait longtemps que je n'avais pas revu un rapport de six pages et cela fait fort plaisir que les dossiers soient traités aussi avec leur importance.

Fin de citation

13. Rapport de la Commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-18

Crédits complémentaires 2025

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 25-18 s'est réunie le lundi 24 novembre 2025 en salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Maria Caramia en remplacement d'Elena Court, Andreas Zurbrügg, Joël Herminjard, Eric Jutzet Bassi, Olivier Troyon en remplacement de Jean-Bruno Wettstein, Laurent Buchs, Steve Benoit et du rapporteur soussigné. Madame Christelle Bietry était absente et non excusée.

La Municipalité était représentée par Yvan Pahud Syndic, Sylvain Fasola vice-Syndic, Rachel Gueissaz, Lionel-Numa Pesenti, Nathalie Jaccard, Stéphane Champod secrétaire Municipal, des chefs de services Jean-François Gander, Grégoire Wyss et Virginie Marques, Boursière.

En préambule notre Syndic relève la présence de la Municipalité au complet, il présente brièvement notre nouvelle boursière fraîchement engagée, il souligne sa satisfaction de pouvoir présenter des crédits complémentaires moins élevés que les années précédentes.

Notre boursière nous explique les nouvelles contraintes du système de comptabilité harmonisé (MCH2) mis en place en 2024 pour les comptes et cette année pour le budget 2026 également.

Elle poursuit en répondant de manière très professionnelle aux différentes questions des commissaires.

Budget d'exploitation

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
0110	Conseil Communal	2'000	
011 100.3199	Frais divers Sortie du Conseil Communal Diverses collations		4'900

La Commission demande une explication en relevant une anomalie entre les budgets 2024 et 2025. Le malus de 4'900.- s'explique par une erreur non remarquée. Au budget 2024 il est alloué 10'000.-, la somme reportée au budget 2025 et de 2'000.- ; en réalité elle aurait dû être également de 10'000.-.

Madame Marques explique qu'elle est obligée de tenir compte des chiffres officiels dans sa comptabilité. Heureusement le budget 2026 est présenté avec une charge de 10'500.-. Vous pouvez remarquer que le Conseil n'a pas explosé son budget 2025. Ce poste frais divers est prévu pour la course annuelle et l'apéro de fin d'année du Conseil gérée par le Président ou la Présidente du Conseil.

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
02101	Comptabilité et contentieux	11'000	
021101.3132.3	Travaux de révision 2024 Passage des comptes en MCH2		4'800
	Frais de consultants préparation budget 2026 et aide aux boucllements		5'000

Ce dépassement s'explique par le besoin d'appui pour Madame Marques durant le passage de témoin. Ces frais de Consulting ne devraient plus être utiles l'année prochaine.

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
21701	Métiers 3	35'600	
21701.3144	Entretien des bâtiments Remplacement stores, lave-vaisselle professionnel et divers		12'400

Monsieur Gander explique que le lave-vaisselle existant était hors d'usage et n'était pas adapté aux besoins de la structure. Le remplacement étant rendu nécessaire, un appareil professionnel plus adéquat a été installé. Pour les stores il s'agit de réparation par suite de vandalisme.

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
34100	Sport	99'800	
34100.3636.11	Spartan reprise de la coordination Subventions cantonales		85'000
34100.4631	Reprise subventions cantonales Subside exceptionnel Tennis Club	0	-85'000
34100.3636.16	Sécurisation urgente mur de soutènement	0	
			27'187

La Commune ayant repris la gestion de la Spartan, ce que l'on voit ici c'est une opération purement comptable qui n'a pas d'incidence sur les comptes réels.

Pour le Tennis club, il s'agit de travaux indispensables non prévus afin de sécuriser la zone vu le risque d'effondrement sur la rue des Pâquiers. C'est un danger majeur pour la sécurité des résidents du quartier. Une première sécurisation provisoire a déjà été effectuée au printemps et une deuxième partie de la zone demande des travaux d'urgence. Des travaux plus conséquents seront à faire ou non selon les études en cours. Une ligne de compte est créée pour ce poste.

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
34200	Parcs et promenades	0	
34200.3030	Engagements des résidents EVAM		5'625

C'est une mesure d'intégration pour des travaux d'intérêts publics. Elle est pratiquée déjà depuis 2024. L'argent est remis à l'EVAM. Cela a été intégré au budget 2026.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité et Madame Marques en particulier pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité des membres présents.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- D'accepter les crédits complémentaires 2025 tels que présentés.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Christelle Bietry déclare qu'elle n'était pas absente et non excusée car elle s'était excusée de la Commission ayant eu des obligations professionnelles tout au long de la soirée en question.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber répond que c'est ce qui lui avait été transmis et que la même mention figure également dans le rapport suivant.

Madame la Conseillère Mélanie Glauser

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, j'ai une petite question car je ne comprends pas, concernant le compte « engagements des résidents EVAM » pour un montant de CHF 5'625.-. On explique ensuite qu'il s'agit d'une mesure d'intégration pour des travaux d'intérêt public, je ne comprends pas le principe de payer pour ces travaux d'intérêt public. Pourriez-vous m'expliquer svp.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, il s'agit de résidents EVAM qui travaillent avec la voirie et pour les jardins publics et fournissent un certain travail et l'EVAM est payé pour ce travail fourni et en même temps, cela favorise leur intégration.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 25-18. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 48 oui et 2 abstentions par vote électronique.

14. Rapport de la commission chargée d'étudier le budget de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2026

Le rapport de la commission est lu par Monsieur le Conseiller Olivier Troyon

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la commission chargée d'étudier le budget 2026 s'est réunie le lundi 24 novembre 2025 à la salle de la Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Madame Maria Caramia, remplaçante de Madame Elena Court, Messieurs Andreas Zurbrügg, Pierre-Alain Gerber, Eric Jutzet Bassi, Joël Herminjard, Laurent Buchs, Steve Benoit et du rapporteur soussigné, Olivier Troyon, remplaçant Jean-Bruno Wettstein. Madame Christelle Bietry était absente et non remplacée. La Municipalité était représentée incorporée et accompagnée de Madame la Boursière Virginie Marques, ainsi que Messieurs Stéphane Champod, Secrétaire Municipal, Jean-François Gander et Grégoire Wyss, Chefs de service. En introduction, Monsieur le Syndic Yvan Pahud, a souligné l'effort de la Municipalité et des services pour la présentation de ce budget 2026 presque équilibré avec un léger excédent de charge de CHF 63'945.- malgré un gonflement du budget principalement induit par l'intégration de l'UAPE. Madame la Boursière, Virginie Marques, a ensuite développé, avec précision, les principales incidences que l'on constate dans ce budget 2026 entièrement conçu selon le modèle MCH2 imposé, maintenant en vigueur pour l'entier du canton. Le changement majeur est clairement l'intégration des accueils de jour de Sainte-Croix-Bullet-Mauborget, sous la nouvelle dénomination « UAPE du balcon » (anciennement « Les Trolls en tablier bleu ») et de Baulmes-Vuiteboeuf sous la nouvelle dénomination « UAPE de la Plaine » (anciennement « Les Géants »). La réorganisation administrative au sein de l'administration de Sainte-Croix et l'incorporation du personnel des deux structures impactent le budget 2026 à divers niveaux. Ces adaptations sont le résultat du préavis 25-13 « Réorganisation sectorielle de l'administration de Ste-Croix, de l'accueil de jour des enfants et des écoles » accepté par notre conseil lors de sa séance du 6 octobre dernier. Avec la réorganisation, le nombre de collaborateurs communaux passera de 70 à 120 individus dès avril 2026. Aussi et afin d'optimiser et de professionnaliser la gestion du personnel, un nouveau poste de RH est créé au sein du Greffe et s'en suivra la création d'un poste, représentant 0,3 EPT supplémentaire, à la Bourse dès le mois d'août 2026. Les frais de personnel JECOS (Jeunesse et Cohésion Sociale) sont portés au budget à raison de 80% ventilés dans le chapitre UAPE (TTB) Chapitre 2181 page 27, et de la Garderie (TTB) Chapitre 5452 page 35. 15% sont reportés sur l'entente scolaire et les derniers 5% sur la cohésion sociale. A noter que tant pour l'UAPE que pour la Garderie, les charges et les revenus sont équilibrés. Après subventions déduites, environ 50% des charges restantes sont réparties sur les communes du Balcon du Jura et 50% facturée aux parents bénéficiaires de ces prestations. Toutefois et en résumé, l'effet de la reprise de l'UAPE qui est présentée en page 9 met en évidence une augmentation du budget 2026 sur le précédent de CHF 83'510.- Ce montant atteindra vraisemblablement CHF 110'000.- lors du budget 2027. Le deuxième changement important est, sans doute, la fusion du SDIS Sainte-Croix-Pied de la Côte au SDISPO de la Plaine de l'Orbe dont l'incidence (Chapitre 15000 page 24) représente une économie sur la balance des charges et des revenus de CHF 19'630.- en rapport au budget 2025. La commission remercie Madame Marques pour ses explications de préambules bienvenues et passe chacun des chapitres en bénéficiant des explications complémentaires de la Municipalité et des précisions des Chefs de service. 0 ADMINISTRATION GENERALE 02200 Administration Outre l'incidence du préavis 25-13 expliqué précédemment, une indexation des salaires de 0,4% a été calculée sur l'indice de septembre 2025 01100 Conseil communal Augmentation des charges de CHF 12'000.- en prévision des imprimés de l'élection du Conseil communal l'année prochaine. 02101 Comptabilité et Contentieux, l'application de la méthode MCH2 nécessite un réviseur comptable pour CHF 15'000.- et l'entrée en fonction récente de la boursière engendrera en début d'année une charge de CHF 15'000.- également, pour une aide au bouclage. 02901 Il est à relever qu'au vu des nombreux préavis « bâtiment » à venir, directement liés aux constatations mises en évidence dans le préavis 25-15 de ce soir « Réponse à la motion de M. Lionel Numa

Pesenti, demandant la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier, des honoraires de suivi de projet à hauteur de CHF 75'000.- ont été portés au compte 02901.3132. 1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, outre la légère incidence de la fusion du SDIS, peu de changement et pas d'amélioration prévue pour la sécurité ou le respect de l'ordre en 2026. 2 FORMATION, là encore, les augmentations des charges et des revenus au budget résultent de la ventilation des comptes de l'intégration des structures d'accueils. La commission observe que plusieurs sous-chapitres de bâtiments communaux tels que 21701, 21702 et 21705, deux comptes concernent le CAD (Chauffage à distance). Le Groupe E est à ce jour propriétaire et responsable de l'entier du réseau et de la centrale. La commune, comme chaque propriétaire raccordé, paie donc un abonnement annuel de raccordement, qui correspond à l'entretien du réseau, et, en plus, sa consommation en énergie. 3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS 34100 Sports, la Spartan sera dans sa 4ème année d'organisation. Cette manifestation bénéficiera toujours d'un subside cantonal de CHF 80'000.- mais celle-ci sera gérée désormais par la commune et plus par l'ADNV. Ceci explique les écritures au budget de cette somme, une fois en charge lors de l'octroi par la commune à la SPARTAN et une fois en revenu lors du reversement de cette subvention par le canton. 34101 Piscine, budget à zéro du fait de sa fermeture programmée pour la saison 2026. 34200 Parcs-Fontaines-Divers, CHF 10'000.- sont portés au budget pour une rémunération de travaux temporaires effectués par des personnes de l'EVAM à l'entretien de notre village. 4 SANTE, aucun mouvement notable 5 PREVOYANCE SOCIALE 54501 et suivants, effet direct de l'intégration de l'UAPE et de la ventilation des comptes relatifs au préavis 25-13. 6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION, il est précisé que les travaux du CAD sont entièrement financés par la société Groupe E. Toutefois, la commune profite généralement de ces travaux pour rénover tout ou partie de son réseau souterrain. 07 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 73000 Elimination des déchets, la comptabilité MCH2 met en évidence une partie des déchets ne pouvant être couverts par les taxes, notamment des déchets illégaux (sacs noirs et déchets sauvages). Un membre de la commission a relevé que dans le rapport de gestion 2024, il est mentionné que le recours aux impôts pour l'élimination des déchets est interdit. Le Syndic explique que d'autres communes sont dans cette même situation, qu'une solution sera étudiée en cours d'année pour une meilleure efficience de la gestion des déchets et pour trouver des mesures afin de faire baisser la charge financière des déchets illégaux à charge de la commune sans pour autant augmenter la taxe annuelle « Ordures ». 8 ECONOMIE PUBLIQUE 82000 et 82009 Forêts, des explications sont données en page 14 Sylviculture, le bois coûte. De plus, les cubes extraits sont importants, compte tenu des bois touchés par le bostryche. Véritable fléau pour les forêts du jura et qui ne va pas aller en s'améliorant sous l'effet du changement climatique. A savoir que le bois attaqué par le bostryche ne perd pas ses caractéristiques structurelles et peut parfaitement être valorisé pour la construction. Sa couleur altérée en diminue toutefois le prix. Notre centrale à bois (CAD) permet également d'écouler le bois de moins bonne qualité. Ce bois énergie est plus rentable que le bois industriel autrefois envoyé aux fabriques de papier ou de carton. 9 FINANCES ET IMPOTS 93000 Péréquation, les éléments qui influencent la péréquation sont groupés et bien détaillés en page 8 du cahier du budget. En résumé, les retombées du nouveau calcul de la péréquation pour Sainte-Croix peuvent être qualifiées de statu quo. Il est constaté une légère diminution du solde entre le décompte 2024 et le budget 2026. Cette différence pourrait bien s'équilibrer dans les comptes finaux. A savoir que désormais, avec la nouvelle méthode de la péréquation, le montant promis dans le calcul inscrit au budget sera le montant réellement versé en cours d'exercice comptable. Aucun recalcul n'est plus effectué. 96100 Gestion financière, l'intérêt des emprunts est porté à CHF 295'000.- Le calcul des intérêts globaux est détaillé dans les pages 63 et 64. La comptabilité MCH2 ne permet plus de faire des amortissements extraordinaires usuellement fait jusqu'à présent selon le résultat des comptes. Les durées d'amortissements établis sont désormais fixes et doivent être respectées. Toutefois, il est possible de capitaliser sur l'exercice en cours et, en conséquence, en faire bénéficier les amortissements de courte durée (5 à 10 ans). Le total des amortissements portés au budget 2026 est mentionné en page 67 pour un montant de CHF 1'538'360.- Comptes des INVESTISSEMENTS - Budget 2026: le tableau des classifications fonctionnelles – investissements démontre que notre commune reste active, ce qui est toujours important pour l'attractivité. De gros montants sont remarquables et concernent particulièrement la rénovation de la piscine ainsi que la rénovation de la STEP ainsi que diverses routes, chemins et sentiers pour un total d'investissement de CHF 18'113'652- dont CHF 8'563'500.- sont financés par le biais de subsides, aides et participations des communes voisines ou du canton. ACRG, les informations apportées dans les pages 79 à 88 n'ont pas soulevé de questions.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité ainsi que tous les représentants des services pour leur participation et les explications fournies, et adopte ce projet de budget à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :
LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- D'accepter le projet de budget 2026 tel que présenté

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Proposition d'amendement au budget 2026 déposé par le groupe UDC - Indépendants

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et communaux, Membres de la presse et du public,

La situation sécuritaire dans notre village nous tient à coeur et suite aux diverses interventions concernant celle-ci au sein de ce Conseil/ nous avons pris soin d'étudier attentivement le budget 2026 présenté.

Nous tenons à remercier la Municipalité et les services pour la présentation d'un budget qui ne présente qu'un léger déficit et pour lequel, nous pouvons dire quasi à l'équilibre. Ayant constaté qu'aucune modification significative de budget alloué au domaine « Ordre et Sécurité publics » n'ai été prévue, nous proposons au Conseil d'accepter une augmentation au budget 2026, via un amendement attribué au compte 11100.3130.4 « Prestations fournies par des tiers pour un montant de CHF 30 000.-, portant le total de charge du compte à CHF 35 000.-.

Nous demandons à la Municipalité d'utiliser le budget pour l'engagement d'un prestataire en sécurité privée, selon les besoins, afin de prévenir les nuisances et réduire les incivilités, dans les meilleurs délais et selon les besoins du moment. La Municipalité pourra ainsi bénéficier d'une marge de manœuvre, afin de pouvoir engager un prestataire de service dans le domaine de la sécurité, tel que cela a été précédemment le cas par le passé, par l'engagement d'une entreprise de sécurité, qui effectuait des patrouilles aux endroits sensibles, les vendredis, samedis et dimanches. Selon l'évolution de la situation, que nous souhaitons favorable, la Municipalité pourrait mettre un terme au contrat de manière anticipée, sans avoir à recourir à la totalité du montant.

Nouvelle CONCLUSION au budget

Nous proposons l'amendement, selon l'art. 71 du règlement du conseil communal, selon ce qui suit:

La commission remercie la Municipalité ainsi que tous les représentants des services pour leur participation et les explications fournies, et adopte ce projet de budget à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, entendu la lecture de l'amendement présenté ce jour et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'accepter l'amendement relatif au chapitre 11100, en portant les charges initialement prévues de CHF 1'245'040.-, à CHF 1'275'040.-, soit par une augmentation de CHF 30 000.-;

- d'accepter le projet de budget 2026 tenant compte de l'amendement précité et portant l'excédent de charge globale initialement prévu de CHF 63'945.00 à CHF 93'945.00, pour un budget global de CHF 37'296'555.00.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

Nous passons à la lecture du budget, je vous propose de passer en revue les différentes pages du Budget en vous donnant l'intitulé selon la table des matières avec les pages et vous m'arrêtez quand il y a une intervention ou question.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, puisque nous en sommes toujours à l'incivilité, je vais continuer.

Je précise que je parle au nom de plusieurs établissements qui m'ont demandé d'intervenir auprès du Conseil. L'incivilité dans les lieux publics de Sainte-Croix est devenue un problème majeur en constante aggravation ces dernières années. Des troubles répétés perturbent la vie nocturne de la Commune, surtout à proximité du parc public. Le personnel des établissements publics travaillent désormais dans la crainte alors que la sécurité et le maintien de l'ordre ne relèvent pas de leur mission. Les jeunes de la région désertent les sorties nocturnes pour

éviter ces situations et préfèrent se rendre dans des communes voisines plus accueillantes, gardons notre jeunesse ! En l'absence de sanctions réelles, les auteurs de trouble, je précise qu'il n'y en pas beaucoup, pour le moment dans le village il y a à peu près cinq personnes qui agissent en toute impunité. J'en ai fait moi-même l'expérience, des éléments concrets vous seront présentés en mars 2026. Une travailleuse sociale de proximité (TSP) est sensée intervenir sur les problématiques de rue mais sa présence et l'impact de son action restent largement inconnus, notamment lors des conflits en soirée. Face à cette situation, le groupe UDC ne souhaite pas une présence policière permanente, souvent plus contraignante pour les citoyens que pour les délinquants mais le retour à une sécurité privée comme par le passé mais surtout moins onéreuse. Je pense qu'il nous faut quand même faire quelque chose, Patrice en a bien parlé avant. Vendredi passé, quatre individus sont entrés au Latino avec un couteau et une cagoule. Personnellement je n'ai pas peur mais on parle toujours de sécurité (zone de 30 km à l'heure pour les véhicules pour la sécurité des gens), mais un jour ou l'autre il y aura un coup de couteau. La personne cagoulée avec un couteau, on sait qui c'est, la police est intervenue. Le patron du restaurant a d'ailleurs même reçu un coup de poing, Patrice peut le confirmer. Personnellement, je vous dis que, nous, en tant que citoyens, ne pouvons pas intervenir alors maintenant, à mon avis, nous devons accepter cet amendement de CHF.30'000.-, en tous cas pendant une période, jusqu'à ce que nous ayons remis de l'ordre avec ces gens qui créent des troubles. Vendredi soir, j'ai dû rester jusqu'à 4 heures du matin à la demande de la sommelière qui n'osait pas ressortir à l'issue des nettoyages. Je prie l'assemblée, pour ceux qui sortent le soir, que nous puissions avoir quand même une sécurité dans ce village qui tient la route.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

Je précise encore que l'amendement sera validé en fin de budget, à voir s'il y a d'autres interventions, et que, par rapport à la partie sur l'utilisation de cet argent, il faut bien comprendre que la compétence du Conseil communal est d'attribuer une somme d'argent supplémentaire pour ce poste et qu'il appartiendra à la Municipalité de mettre en place le meilleur moyen adapté aux besoins. Donc, si c'est accepté, c'est donc le budget qu'on octroie en supplément à la Municipalité. On retient donc cette proposition d'amendement pour le point « ordre et sécurité publique ».

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, en tant que membre de la Commission communale, j'ai pu constater avec quel sérieux ce budget a été élaboré et je tiens donc à remercier toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du Budget. A la fin de cette année 2025, 14% de l'énergie électrique consommée en Suisse aura été produite par des installations photovoltaïques, c'est deux fois plus qu'il y a 3 ans, cela me réjouit et confirme que l'énergie solaire est déjà un pilier essentiel à notre mix énergétique et qu'elle le deviendra encore davantage à l'avenir. Comme il reste encore plusieurs opportunités sur notre territoire, j'encourage la Municipalité à poursuivre son engagement en faveur de cette énergie renouvelable. Le plan d'investissement prévoit pour 2027 l'isolation du bâtiment de la conversion et j'espère vivement que ce chantier sera mené à bien à la date prévue. Merci.

Fin de citation

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Patrice Bez

Citation

Le groupe PLR soutient l'amendement au budget et je remercie aussi Laurent Buchs, je suis à 95/98% d'accord avec lui mais je laisse toujours la marge de 2%. *Fin de citation*

Madame la Présidente

La discussion n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** donne lecture des conclusions de la proposition d'amendement au budget 2026 déposé par le groupe UDC – Indépendants.

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, compte tenu de l'étude en cours pour la vidéo surveillance qui sera possiblement agrémentée aussi d'une compagnie spécialisée. La SIC nous a également approché pour envisager une surveillance partagée privée. Il est donc raisonnable de provisionner cette somme, cela évitera d'alourdir les crédits complémentaires et de voir venir en attendant de s'occuper de la Motion de Monsieur Bez.

Fin de citation

Madame la Présidente

Je précise encore que, comme nous sommes à moins de 10% de l'augmentation par rapport au budget concerné, nous ne sommes pas obligés de demander à nouveau un rapport à la Commission mais au vu du rapport établi qui était très complet, est-ce que vous souhaitez vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Olivier Troyon

Citation

Merci Madame la Présidente. Personnellement, je ne vais évidemment pas me prononcer au nom de la Commission, je ne suis que le rapporteur. L'information que Madame la Municipale vient de nous donner ne nous a pas été communiquée, elle a parlé de montants judicieusement mis au budget. Donc, en écoutant les débats depuis ici, bien qu'étant membre de la Commission, Monsieur le Conseiller Benoît faisait également partie de la Commission, je dirais que, vu le débat et l'information qui a été donnée par la Municipalité, personnellement je ne peux que vous souhaiter de suivre l'amendement qui a été proposé.

Fin de citation

Madame la Présidente

La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions modifiées du rapport.

Les conclusions de l'amendement au budget sont acceptées telles quelles par 41 oui, 4 non et 5 abstentions par vote électronique.

Les conclusions du Budget tel qu'amendé sont acceptés par 48 oui et 2 abstentions par vote électronique.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, chères et chers collègues de la Municipalité, chères et chers membres du Conseil, nous vous remercions pour la confiance témoignée, et j'aimerais aussi remercier notre boursière, Virginie Marques, qui est présente ce soir, c'était son premier exercice d'établir ce Budget. Elle l'a établi dès son arrivée au sein de notre Administration et je tiens au nom de la Municipalité à la remercier.

Fin de citation

15. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

Normalement, la tradition veut qu'en séance d'automne ou de Noël, je vous apporte mon petit grain de sel ou de sable concernant les diverses activités des services hivernaux ; cette année il n'en sera rien, car même si l'on trouve souvent le moyen de se plaindre d'un caillou mal orienté, il existe autour de nous des personnes qui doivent affronter des épreuves douloureuses et surmonter des situations plus existentielles que nos simples réactions puériles et épidermiques.

Je veux ainsi parler d'un sujet que je n'aborde pas avec gaieté de cœur mais qui fait partie de nos traditions, de notre environnement, de notre institution communale, à savoir : l'affichage public des avis mortuaires. Les récentes tragédies régionales ne m'autorisent pas à ironiser ni même de traiter le sujet avec légèreté ; si heureusement les cassettes d'affichages peuvent rester vides pendant plusieurs semaines, il n'est pas rare qu'une mauvaise loi des séries s'abatte intempestivement quelques fois dans l'année ; les familles qui perdent un proche choisissent ou pas et selon leur formule, de porter connaissance à autrui du départ d'un être cher ; malheureusement, le format des cassettes actuelles ne permet pas d'afficher clairement plus de deux avis de décès et dès qu'il y en a trois, ils doivent être partiellement chevauchés l'un sur l'autre. La raison principale de mon intervention est due à la stupéfaction que j'ai eue, lorsqu'au printemps dernier et m'approchant d'un affichage pour prendre connaissance d'une mauvaise nouvelle, l'un des avis était imprimé en modèle réduit afin de pouvoir être contenu dans la cassette ; est-ce que pour cette famille concernée et endeuillée, leur défunt aurait moins de valeur que les autres ?

Je me suis renseigné auprès de la préfecture pour savoir s'il existe un format officiel concernant le support de l'avis de décès pour la mise à ban publique ; il n'y en a pas et les Communes ont donc carte blanche selon leur infrastructure pour diffuser ces informations à la population. Maintenant, que pouvons-nous faire pour respecter à l'identique et sur le même support le souvenir d'un être disparu ?

Pour faire simple et être concret, les cassettes actuelles ont une dimension A4, installées dans la verticalité ; ce format correspond certainement à l'une des feuilles que vous avez chacune, chacun devant vous ; en pliant cette feuille par la moitié, vous obtiendrez un format A5 et si on le replie encore une fois, vous obtiendrez le format A6 qui correspond aux dimensions actuelles des avis de décès ; cette vulgarisation mène à la conclusion qu'une cassette A4 peut inclure quatre avis de format actuel pour autant bien sûr, que la cassette en question soit disposée en position horizontale ! ça peut être une première approche de solution, mais vous allez me dire « et s'il y a cinq

décès ?... » et vous aurez malheureusement raison ; une solution efficace pourrait être aussi de réduire le format des cartes ou de remettre comme anciennement, des réceptacles plus grands, ceci dans le but évident de traiter chaque deuil avec respect et égalité.

Pour ce qui en est des lieux d'affichage, certains emplacements sont certainement discutables, mais s'il y en a un qui m'hérisse le poil plus que tout autre, c'est celui qui se trouve dans mon quartier, à la fin de la rue du Jura ; la cassette est apposée contre le mur de l'éco-point qui abrite les conteneurs de déchets et sacs-poubelles... d'aucuns ne se priveront pas de faire un lien... C'est malvenu, maladroit, irrespectueux, voire insultant !

J'en termine avec ce sujet délicat ; puisse-t-il être futile aux yeux de certains, je suis sûr que la plupart d'entre nous, ne sommes pas insensibles à cette problématique qui n'est pas que logistique mais également et principalement, fortement émotionnelle. Je compte donc sur vous, Mesdames et Messieurs de la Municipalité et avec l'appui des personnes en charge, pour proposer des solutions ou compromis satisfaisants tout en souhaitant bien sûr, que ma missive ne reste pas lettre morte... Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie pour votre intervention. Nous allons nous pencher sur ce problème afin qu'il y ait une équité entre chaque défunt et que le respect soit là. Nous allons étudier ce qui est possible de faire avec ce que nous possédons, le plus rapidement possible.

Fin de Citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, il y a fort longtemps, quelques mois, voir bientôt une année, vous aviez mis à l'enquête un PQR pour l'interface de la Gare. J'aimerais savoir où ce dossier en est.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, actuellement, l'interface de la Gare est un dossier qui est en est à sa deuxième variante au Canton après quelques objections de certains services cantonaux, donc c'est un sujet qui avance lentement, j'espère sûrement, et qu'un jour on puisse arriver au bout. Nous sommes en train de travailler les remarques de la deuxième mouture qui nous sont venues en retour il y a trois semaines en arrière, on espère pouvoir en effet terminer une fois ce dossier.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Merci. J'ai une deuxième petite question. Lorsque l'enquête publique a été mise pour le bâtiment de chez Denner et de chez Sunstore, est-ce qu'un parking souterrain était compris dans le bâtiment ?

Fin de citation

Madame la Présidente précise que si la réponse ne peut pas être donnée sur le moment, elle pourrait être donnée lors du prochain Conseil.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond qu'il aurait en effet besoin de s'en assurer.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet répond que si c'est le cas, le parking souterrain à l'heure actuelle est utilisé comme dépôt par l'entreprise se trouvant en face et qu'il aimerait avoir une réponse au prochain Conseil communal.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond qu'il vérifiera la nature de la mise à l'enquête.

Monsieur le Conseiller Stefan Boegli

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je constate que les panneaux électroniques d'affichage sont hors service depuis un bon moment et suppose que de remettre en fonction ces panneaux devrait certainement coûter un prix non négligeable. Je me demande donc si cette surface pourrait être mise à disposition des sociétés locales gratuitement selon un règlement à définir pour afficher leurs manifestations. En effet, plusieurs discussions ont démontré que les sociétés locales sont contraintes à déposer leurs affiches et leurs panneaux dans les communes voisines, Vuiteboeuf ou Fleurier pour annoncer leurs manifestations. En contrepartie, des grandes manifestations comme la Spartan sont affichées en grandes banderoles à Sainte-Croix. Merci.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Madame la Présidente, chers collègues, mesdames et messieurs les conseillers communaux, merci Monsieur Boegli pour votre remarque et votre question. Effectivement ce panneau d'affichage digital à l'entrée du village côté Yverdon ne fonctionne plus. Il s'agit d'une technologie de la 2G. Celle-ci n'existant plus, nous nous sommes approchés de notre fournisseur pour savoir si c'était compatible avec les nouvelles technologies, mais visiblement ce n'est pas le cas, ce panneau est en l'état inutilisable. Votre proposition de valoriser ce site pour des sociétés locales pourrait se faire, nous allons regarder ce qui peut se faire à l'interne. J'aimerais aussi rappeler qu'aux trois entrées du village, que ce soit à Sainte-Croix ainsi que du village de l'Auberson, il y a des panneaux d'affichage, des cadres que les sociétés peuvent utiliser gratuitement, elles ont simplement à amener leurs affiches à la Commune et on les pose avant la manifestation, les sociétés sont informées de cela. Il y a juste pendant les périodes électorales que les panneaux d'affichage sont réservés pour les partis politiques. On va réfléchir concernant cet emplacement pour savoir si nous allons remettre un nouveau panneau d'affichage digital mais il y avait quand même eu un investissement fait à l'époque en réponse à la proposition de Pierre-Alain Gerber, ou si on trouve un autre système que les sociétés pourraient utiliser pour poser leurs affiches.

Fin de citation

Madame la Présidente

Citation

Au terme de ce Conseil, je prie les rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de notre secrétaire. Je vous remercie pour votre participation à ce Conseil et vous présente mes meilleurs vœux pour cette fin d'année.

Fin de citation

La séance est levée à 22h40.

La présidente


Cindy Jollat Paillard



La secrétaire


Mary-Claire André Mollet